N° 25. MERCREDI. 27 MARS 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

TURQUIE. — *Constantinople*, 27 *février*.

Les armes reposent, mais les négociations diplomatiques sont d'autant plus animées. L'amiral Roussin a journellement des conférences avec le reis-effendi, et jouit de toute la confiance de la Porte. M. de Butenieff se montre plus rarement au palais du sultan. Il règne une certaine anxiété dans le divan, comme celle qui précède ordinairement de grands événemens.

Voici quelques détails sur la convention que l'ambassadeur français a conclue avec la Porte :

1° Les hostilités entre les parties belligérantes cesseront par terre et par mer ;

2° Ibrahim-pacha, après avoir reçu la nouvelle de cette convention, évacuera celles des parties de l'empire ottoman qui, après la paix, seront rendues au sultan, et lui seront immédiatement soumises comme avant la guerre ;

3° La flotte russe que la Porte a appelée et qui est venue à son secours, sortira du Bosphore ;

4° Méhémet-Ali recevra en fief les districts de St.-Jean-d'Acre, de Jérusalem et de Tripoli ;

5° Méhémet-Ali s'engage à reconnaître le sultan comme son souverain et lui prêtera hommage et serment de fidélité ; comme auparavant, il obéira à ses ordres ;

6° La Porte facilitera la marche rétrograde de l'armée égyptienne par tous les moyens qui sont à sa disposition ;

7° Le gouvernement français s'engage d'user de toute son influence pour amener une convention entre la Porte et Méhémet-Ali, par laquelle la paix sera assurée. Les conditions susmentionnées, acceptées par la Porte de son plein gré, ratifiées de part et d'autre, sont garanties par la coopération de la France. Telles sont les dispositions de la convention que l'amiral Roussin et le reis-effendi ont signée. Depuis on est ici fort tranquille, la capitale semble être à l'abri de toute attaque, et les hostilités sont suspendues. D'après tout ce qu'on apprend, le gouvernement français paraît agir de concert avec Méhémet-Ali.

Celui-ci voulait obtenir la Syrie en fief ; mais, selon les articles ci-dessus, il serait obligé de se contenter d'une partie de ce pachalic. Si cette intelligence n'existait pas, le plénipotentiaire français risquerait de se compromettre au Caire et de voir rejeter les stipulations convenues ici, ce qui amènerait des collisions sérieuses entre le cabinet de Paris et Méhémet-Ali, l'amiral Roussin ayant solennellement garanti l'acceptation des points stipulés.

Le chargé d'affaires anglais a approuvé les démarches de l'ambassadeur français et a beaucoup pressé la Porte d'accepter cette convention. L'internonce autrichien, M. d'Ottenfels, aurait agi dans le même sens ; on sait qu'il devait être remplacé par le baron de Stürmer, mais maintenant il restera à son poste jusqu'à ce que les négociations avec Méhémet-Ali soient terminées. (*Gaz. univ.*)

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 19 *mars*.

On écrit de Hambourg qu'il y afflue depuis quelque tems une prodigieuse quantité de marchandises sorties des manufactures anglaises et destinées pour les foires de Francfort et de Leipzig, et que la consignation déjà avisée de denrées coloniales y est triple de ce qu'elle était l'année dernière.

Du 21. — *La Gazette d'Etat de Prusse* publie un avis de l'administration supérieure par suite d'un ordre du cabinet du 22 février, pour exprimer aux habitans des provinces rhénanes, la satisfaction du roi pour la conduite loyale qu'ils ont tenue, lorsque des circonstances politiques avaient rendu nécessaire la formation de plusieurs corps d'armée, et la convocation d'une partie des hommes de réserve, ce peut-être la mobilisation de la *landwher*, à cause de la possibilité d'une guerre. Les sentimens patriotiques que les habitans ont montrés en cette occasion, et qui leur ont mérité l'approbation du roi, consistaient dans des secours fournis aux familles dont le soutien avait été appelé sous les armes, et qui ainsi auraient été privés des moyens d'existence.

— Les nouvelles de Pologne sont fort désolantes. Varsovie offre le tableau d'une ville privée de tout commerce et de toute prospérité, et c'est seulement la forte garnison russe qui lui donne encore quelque signe de vie. Jamais la capitale n'a été aussi abandonnée des grands du pays que dans ce moment. Presque tous se sont retirés à la campagne, et même les rigueurs de l'hiver n'ont pas amené de changement dans leurs résolutions. Les motifs consistent en partie dans la crainte des réactions, et en partie dans la haine insurmontable contre les Russes, qui cependant se conduisent actuellement avec beaucoup de douceur.

ANGLETERRE. — *Londres*, 20 *mars*.

On écrit de Deal, 19 mars :

« Sont arrivés ici ce midi : le *Donegal*, le *Malabar* et le *Scout*, bâtimens de la marine royale, et la *Syrène*, la *Fiore* et l'*Héroïne*, frégates françaises, revenant de la croisière du Texel, sous le commandement de l'amiral Malcolm. Ils restent dans notre port avec le *Stag* et le *Larne*, et la frégate française, la *Résolue*. »

Le *Courier*, dans son city article, parle ainsi de la nouvelle qui précède :

« L'agent de Loyd's à Deal annonce dans ses lettres reçues ce matin, le retour dans les Dunes de toute l'escadre combinée, y compris la corvette l'*Eclaireur*, qui, samedi, avait été expédiée par le gouvernement avec des dépêches pour l'amiral Malcolm. On en veut conclure que quelque chose de favorable est résulté de l'arrivée de M. Dedel. Cependant rien n'a encore transpiré. »

FRANCE. — *Paris*, 22 *mars*.

M. Deneux, chirurgien-accoucheur, est parti hier 21 de Paris se rendant à Blaye.

— D'après les nouvelles de Blaye, la santé de la duchesse est très-variable. Vendredi dernier, elle était bien ; samedi, elle a gardé le lit. Son irritation de poitrine continue à la fatiguer.

— La *Gazette de Madrid* du 14 mars, contient le décret suivant :

DÉCRET ROYAL.

Par une lettre que m'adressa de Braga, le 23 février dernier, mon auguste cousin le roi de Portugal, il me manifesta son vif désir que la princesse de Béira, sa sœur, ma très-chère et bien-aimée cousine, retournât dans ce royaume au sein de sa famille, la tutelle de son fils l'infant don Sébastien, qui avait motivé sa venue et son séjour en Espagne ayant pris fin par le mariage dudit infant.

J'ai accédé à ce juste désir, et la princesse y ayant consenti, elle a indiqué le 16 du courant pour le jour de son départ, et j'ai permis également, d'après leur demande, que l'infant don Carlos et l'infant don Sébastien avec leurs familles respectives l'accompagnassent pour deux mois dans ce voyage.

Je vous le fais savoir pour que vous le communiquiez à qui de droit, afin que l'on fasse toutes les dispositions nécessaires pour la sûreté et la dignité de si augustes voyageurs. Je défends, comme je le fis pour mon voyage en Catalogne, qu'on leur rende des honneurs qui puissent aggraver les charges des peuples.

Signé de la main du roi et adressé au premier secrétaire d'état, président du conseil des ministres.

— La *Sentinelle de Bayonne* du 16 mars, annonce, sur la foi d'une lettre d'Irun, le changement partiel du ministère espagnol. Le général Morillo remplacerait le général Cruz ; San Martin prendrait le portefeuille de l'intérieur, et le duc de San Fernando succéderai à M. Zéa Bermudez. Le *Messager* de ce soir a reçu, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid du 14 mars ; le ministère, à cette date, n'avait encore subi aucune modification. Nous n'essaierons pas de concilier ces nouvelles contradictoires qui peuvent être également vraies ; car dans une monarchie absolue, et entre les deux camarillas qui se disputent l'esprit de Ferdinand, les résolutions changent d'heure en heure. Le provisoire actuel ne peut toute fois durer long-tems. La suite nous dira si la camarilla de la reine l'a emporté sur celle du roi, et lequel des ambassadeurs étrangers a établi son influence à la cour en écartant celle des puissances rivales.

Du 23. — On lit dans la partie officielle du *Moniteur* d'aujourd'hui :

« M. le lieutenant-général, comte Horace Sébastiani, membre